



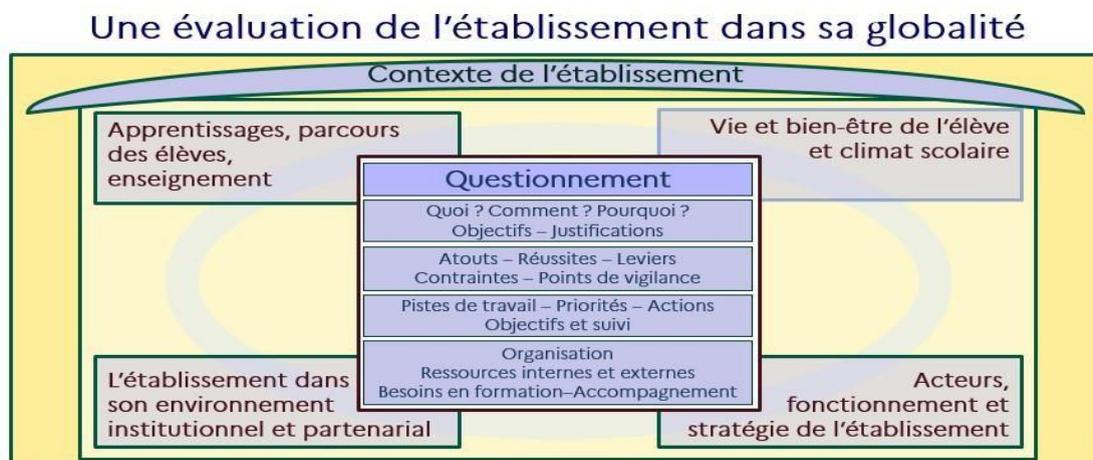
ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

Feuille de route pour la phase d'auto-évaluation

« L'auto-évaluation est essentielle à la démarche et fonde l'évaluation. Elle permet à l'établissement, compte tenu de sa mission de service public, de son contexte, de sa singularité, de ses marges de manœuvre et des choix qu'il a opérés, de s'interroger sur la qualité de l'éducation dispensée, des apprentissages des élèves, de leurs résultats, de leurs parcours et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour objectif d'analyser l'établissement dans sa globalité et elle s'intéresse à tous les domaines d'action. Elle est également l'occasion pour l'établissement d'exprimer ses préoccupations et les éventuels points de tension qu'il rencontre. » *Cadre d'évaluation, page 5.*



❖ Ressources et outils pour appréhender la démarche d'auto-évaluation

1. Les ressources

a. Les documents du CEE :

- Le cadre d'évaluation des établissements du second degré
- Le guide d'auto-évaluation adapté au type d'établissement (annexes 1a, 1B ou 1c)
- L'auto-évaluation en dix fiches méthodologiques (octobre 2023)

b. Les ressources de l'IH2EF

<https://www.ih2ef.gouv.fr/evaluation-des-etablissements-scolaires>

(dont les indicateurs de résultats 2022 de chaque collège ou lycée ainsi qu'une vidéo de 2mn pour bien comprendre les IPS)

2. Les outils de travail

a. *Cadre de mission de service public, qui constitue le référentiel de l'évaluation :*

- politique éducative nationale (textes législatifs, réglementaires, circulaires, notes....)
- projet académique
- projet d'établissement

b. *État de l'établissement : ensemble de données, d'indicateurs et d'éléments factuels sur l'établissement.*

- **ARCHIPEL** : Application de restitution et de choix d'indicateurs de pilotage des établissements et écoles

- Des données statistiques propres à l'établissement

❖ **Quelques conseils méthodologiques pour organiser la phase d'auto-évaluation**

1. Prendre le temps de présenter la démarche (objectifs, modalités de travail et calendrier) à la communauté éducative pour favoriser son caractère participatif
2. Instituer un comité de pilotage représentatif de la pluralité des acteurs de la communauté éducative (équipe de direction, personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, élèves, parents, partenaires)

Objectif : assurer efficacité et collégialité

3. Commencer par analyser :

- le contexte externe de l'établissement (histoire, contexte social, économique et culturel de la population et du territoire, espaces scolaires, image...)
- le contexte interne (caractéristiques des élèves et des personnels de l'établissement)
- éventuellement les contextes de crise (sanitaire, climatique, sociale) autant qu'ils apportent des éléments complémentaires de compréhension

Objectif : mettre en évidence les atouts et les contraintes de l'établissement

4. Organiser le travail en commissions par grands domaines (ou sur des questions transversales aux 4 domaines):
 - les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
 - la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
 - les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
 - l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial ;

NB : Si l'établissement présente une caractéristique propre qu'il ne souhaite pas analyser par le prisme des quatre domaines, il peut proposer un cinquième domaine dans son auto-évaluation.

5. Identifier, au sein de chaque commission, les quelques questions évaluatives pertinentes au regard de la situation particulière de l'établissement parmi celles proposées dans l'annexe 1a, 1b ou 1c

Objectif : être en capacité de répondre de façon synthétique, pour chacun des 4 domaines, aux

questions suivantes :

- Qu'avons-nous voulu faire? Pourquoi?
 - Qu'avons-nous fait? Comment?
 - Que considérons-nous avoir bien réussi? Pourquoi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite, ou qui a manqué? De quels atouts l'établissement dispose-t-il dans ce domaine, quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?
 - Quelles sont les questions qui se posent à nous? Quels potentiels, quels leviers identifions-nous dans l'établissement? Quelles préoccupations ou points de tension rencontrons-nous ?
 - Bilan sous forme de pistes de travail et de priorités :
 - Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs? Avec quelle organisation? Pour ce faire, quelles sont les ressources internes et externes à l'établissement?
 - Quels sont les besoins en formation ou en accompagnement ?
6. Objectiver les questions évaluatives choisies grâce aux données statistiques (document *Etat de l'évaluation* et autres)
7. Préparer le rapport d'auto-évaluation dès le début des travaux en proposant un support commun pour les traces écrites du travail des commissions à savoir la « synthèse par domaine » :
- Points forts et réussite du domaine
 - Points de vigilance et marges de progrès
 - Objectifs et actions à développer

❖ **Calendrier**

Phase d'auto-évaluation : jusqu'au 31 janvier 2024

Phase d'évaluation externe : jusqu' au 30 avril 2024

❖ **Une équipe académique d'accompagnement**

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'équipe académique d'accompagnement à l'adresse : eval.etab@ac-toulouse.fr .